# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 7 Dhoulkaâda 1443**
**7 Juin 2022**

**N° 66**

**38ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Autres sociétés ..... **1426**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1426**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1427**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1431**
Homologation de résolutions ..... **1432**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1432**
Avis aux créanciers..... **1436**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1437**
Autres sociétés ..... **1445**
**Divers**
Avis au public..... **1445**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Autres sociétés

**Constitution d'une Personne Physique**

Nom et Prénom : Riahi Hichem

CIN n° : 04797807

Activité : Maintenance Industrielle

Début d'activité : 29/5/2017

Adresse : Prés Boulangerie Hana Bhar Lazrag

Matricule fiscal : 1518242/Y/N/C/000

RC N° : A01122182017

2022R01450APS1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Régularisation**

**SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL MENZAH PALACE (S.A)**

**Société anonyme**

**Au capital de 300.000 Dinars**

**Siège social : 10, Rue Tanit Notre Dame 1002 Tunis**

**Matricule Fiscal : 000819N/A/M/000**

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2006 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 13/12/2006, sous le n°6708201, Quittance n°91503, dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis «RNE» le 27/5/2022 il a été décidé ce qui suit :

- La Modification de l'objet social de la société

- Le transfert du siège social de la société au : 4ème étage du Lac Palace, Berges du Lac, Rue du Lac Léman 1053 Tunis

- Et la modification des statuts et leur mise à jour conformément aux nouvelles lois promulguées en 2005.

2022R01445SANB2

**Réalisation de l'augmentation du capital social**

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES**

**ET DE REASSURANCES «COMAR»**

**S.A. au capital de 50 000 000 dinars**

**Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis**

**M.F : 000301L/A/M/000**

**RNE : 000301L**

**CNSS N° : 00041852-45**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2022, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 17 mai 2022, sous le n°22502149 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 20 mai 2022 sous le n°202237128, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant global de 25.000.000 de dinars pour le porter de 50.000.000 de dinars à 75.000.000 de dinars, et ce par incorporation de réserves et augmentation de la valeur nominale des deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions existantes, pour la porter de 20 dinars à 30 dinars de nominal chacune. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Ont été déposés au centre national du registre des entreprises, le 20 mai 2022 sous le numéro 202237128 un exemplaire du procès-verbal susmentionné, du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2022 enregistrement n°22802254, du rapport des commissaires aux comptes et la liste des actionnaires.

2022R01446SANB2

---

**Transfert du siège social de la BTE SICAR et mise à jour des statuts**

**BTE SICAR**

**Société anonyme**

**Capital social : 3.000.000 DT**

**Identifiant unique : 0899875M**

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BTE SICAR, tenue le 3/12/2021, enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir, Tunis, le 13/12/2021 (Quittance n°M083537) et déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202225848, il a été décidé ce qui suit :

1- Le transfert du siège social de la BTE SICAR de l'ancienne adresse sise au 05 Bis, Rue Mohamed BADRA, 1002, Tunis, à la nouvelle adresse sise à l'Avenue de Mohamed Béji Caïd Essebsi, Lotissement AFH-BC8, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

2- La mise à jour des statuts de la BTE SICAR suite au transfert du siège social et afin qu'ils soient en harmonie avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2022401427SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Augmentation de capital**

**Société "FARYACHT - SARL"**

**Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher**

**Identifiant unique : 1337337Y**

**CNSS : 584371/43**

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2022, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 4.5.2022, Quittance n°M023961, enregistrement n°22500833 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27.05.2022, sous le n° 202238970, il ressort que :

- Le capital social a été porté de deux million six cent mille dinars (2.600.000), à deux million huit cent Mille Dinars (2.800.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille Dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2022T00621SRLB2

---

**Société DE SERVICES ET DE MAINTENANCE ELECTRIQUE**

**Sté à responsabilité limitée**

**Capital : 10 000**

**MF : 0425441/G**

**Siège social : 13, Rue Belhassen Ben Chaabane, El Omrane 1005 Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 24/10/2001 sous le n°1506528 quittance M064943. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 5/12/2001 il a été décidé :

- Augmentation de capital de 2.000 Dinars à 10.000 Dinars

- Changement de l'article 6 fixant la répartition de nouveau capital.

2022R01460SRLB2

**Société DE SERVICES ET DE MAINTENANCE ELECTRIQUE**

**Sté à responsabilité limitée**

**Capital : 10 000**

**MF : 0425441/G**

**Siège social : 13, Rue Belhassen Ben Chaabane, El Omrane 1005 Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 7/7/2014 sous le n°14804096 quittance M057042. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 18/7/2014 il a été décidé :

1. Ajout d'une activité à la société et changement de l'article 2 du statut de la société.

2022R01461SRLB2

---

**Société DE SERVICES ET DE MAINTENANCE ELECTRIQUE**

**Sté à responsabilité limitée**

**Capital : 10 000**

**MF : 0425441/G**

**Siège social : 13, Rue Belhassen Ben Chaabane, El Omrane 1005 Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 29/3/2008 sous le n°8801758 quittance M027658. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 9/5/2008 il a été décidé :

1. Le Transfert du siège social du 56 Rue Chedly Kallala Tunis à 13, Rue Belhassen Ben Chaabane, El Omrane 1005 Tunis.

2022R01462SRLB2

---

**Augmentation du capital social**

**Et modification des statuts**

**Société Win store**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 20.100 dinars**

**Siège social : Avenue Taher Sfar Immeuble El Baraka - 4000 Sousse**

**Identifiant Unique : 1250462B**

Suivant un premier procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/2/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sousse, le 16/5/2022, sous le n°22801259, a été accepté le projet d'augmentation du capital social à travers la souscription de tierce personne pour le porter à 20.100 dinars et Suivant un deuxième procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/5/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sousse, le 25/5/2022, sous le n°22501344, le capital social est augmenté à 20.100 dinars par la souscription de deux nouveaux associés et les articles six et sept des statuts ont été ainsi modifiés.

Deux exemplaires de chaque procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Sousse, le 30/5/2022 dossier n°202240091.

2022S00669SRLB2

---

**SOCIETE YENGUI DE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS**

**SARL au capital de 100 000 Dinars Tunisiens**

**Siège social : Route Gremda km 9,5 Sfax**

**MF : 1201275C/A/M/000**

Suivant PV d'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 13 mai 2022, sous le numéro 22102147 quittance numéro M002342 et qui a été déposé au registre national des entreprises le 19 Mai 2022 sous le numéro de dépôt 202236316, il a été décidé d'approuver la clôture des travaux de liquidation.

2022X00704SRLB2

---

**Société GLOBE BUSINESS CONSULTING**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 2000 Dinars**

**MF : 1247683NAM000**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 18 avril 2022 sous le numéro 22502152 quittance n°M043043, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28 avril 2022 sous le numéro 202231339, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la société GLOBE BUSINESS CONSULTING et la nomination de Monsieur Karim Saber Hammami en qualité de liquidateur de la société pour accomplir les formalités requises de dissolution et de liquidation de la société.

Les créanciers et opposants éventuels sont invités à produire leurs titres de créances ou oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur Mr Karim Saber Hammami domicilié à la Rue Abderrahmen Azzem, Résidence Elwifak, bureau B32 Montplaisir 1073 Tunis; sous peine de forclusion.

2022401426SRLB2

---

**SOCIETE SOLUTION ELECTRONIQUE SOLELEC**

**Sarl au capital de 2 000 Dt**

**Angle 77 Av H. B. - Rue Hédi Raies - 2033 Mégrine**

**MF : 1210274 C**

1- Suivant acte de cession en date du 19/4/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19/5/2022 Quitt n°M001335 sous le n°22101980 Mr Ali Ben Rabeh SAMET a cédé les 170 parts sociales à Mr Achour Abdelkader et Mme Sonia Bent Mustapha Allaouii a cédé les 30 parts sociales à Mme Dalinda Bent Ali Ellili.

2- En Vertu du PV de l'AGE en date du 23/5/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25/5/2022, sous le n°22802078 Quit n°M042577, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous sous le n°202239188 en date du 27/5/2022, les associés décident la mise à jour des statuts et la Nomination de Mr Achour Abdelkader gérant unique au lieu de Mr Ali SAMET avec les pouvoirs les plus étendus.

2022401446SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P enregistré le 16/5/2022 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°72079

enregistrement n°222031412, la société casa pizza a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°25 rue Osman Elbahri Ain Zaghouan nord, Marsa, à Mr Khaled Ouni, publié au journal Echourouk le 28/5/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R01426FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P enregistré le 29/4/2022 à la recette des finances de Carthage, quittances n°M054494 enregistrement n°22200852, Mm Rabia Abidi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°2 rez-de-chaussée du complexe commercial, avenue Habib Bourguiba Carthage salambo, Tunis, à Mr Saleh Znaydi, publié au journal Essahafa le 13/05/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R01427FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19/5/2022 enregistré à la recette des finances de Boumhel 24/5/2022, quittance numéro M037818 enregistrement numéro 2220647. Madame Bhar Amira Bent Boubaker épouse Elkouki a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments sis au local n°13 rue Bougatfa n°02 cité essaffa Boumhel destiné pour tout commerce à madame Mejri Amel Bent Brahim Ben Boubaker épouse Drissi salem. Les oppositions seront reçues au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la date de publication au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk de 27/5/2022.

2022R01428FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un écrit en date du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/5/2022 quittance n°M047948 Mer Yazid Sadok titulaire de CIN n°3421056 a vendu son fonds de commerce (vente légumes et fruits) sis au souk légume et fruits Médenine à Mr Yazid Habib Titulaire de la CIN 008641127. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT. Extrait de cette vente publié à Chourouk le 13/5/2022.

2022R01438FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 17 Mai 2022 sous n° d'enregistrement 22201890 et n° de quittance M032804, Mr Adem Ben Mohamed ben Ahmed Jammeli titulaire de la CIN n°09391118 a vendu à Mr Mohammed Amine Ben Youssef Ben Haj Mohamed Mrabet titulaire de la CIN n°08694754 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé à Mahdia dans le coin de l'avenue Habib Bourguiba n°131 et la ruelle sar chouaich destiné au commerce de vente de vêtement prêt à porter en détails.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son siège situé 002 rue Hannibal Ksar Hellal 5070 Monastir, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 25 Mai 2022 sous n° IP 622/178.

2022R01440FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP enregistré le 20/4/2022 à la Recette des Finances de Nouvelle Médina, Quittance n°041470, Enregistrement n°22202127, Sté Comptoir de Distribution d'Aluminium, RC N°B0268192011 et RNE n°1195430E représentée par son gérant Nizar Taktak, CIN n°07050686, vend à Madame Lilia Bahloul, CIN n°05245283, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux, sis à Rue Elmahaba n°3 Bis Fondok Echoucha (Chouchet Radés) Gouvernorat de Ben Arous, superficie 239m², activité Commerce d'aluminium annoncé au journal quotidien «Echourouk», du 01/6/2022 soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à Etude Maître Troudi Mohamed Habib, CIN n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

2022S00658FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 18/5/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 20/5/2022 n°22701982 quittance n°MO49429, la société Zrig de revêtements et invention généraux, a cédé à Mr Sallami Alaya (cin 02079685) la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Abou Zamaa Balaoui Kairouan valable pour tout commerce.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis à rue Mohamed Hlioui Kairouan ; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est publiée au quotidien "Echourouk" du 3/6/2022.

2022S00661FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 25/5/2022 enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 27/5/2022 sous le n°22200511 quittance n°Mo20286, il appert que madame Amna Amara a vendu à Monsieur Miled Mbarki la totalité du fonds de commerce (couture) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira. Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Gouta Mehdi sise à Rue 03 Août Trocadéro Sousse dans les 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 2/6/2022.

2022S00672FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhel le 13/5/2022, quittance n°M035801, enregistrement n°22201 525, Kalthoum Bent Hedi Ayari titulaire à la CIN 00516211, demeurant à rue Ibn Jazar n°5 Boumhel Bassatine Ben Arous, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1490413B, son siège social est à route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce désigné à l'activité de vente de poulet, d'œufs et leurs dérivés; au local situé à rue 7 novembre n°21 Boumhel bassatine Ben Arous.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat à la cour de cassation, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal «Assabah» du 25/5/2022.

2022X00710FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 8/3/2022 et le 31/3/2022, enregistré à la recette des finances Palais des Finances Bizerte le 28/4/2022, quittance n°M028227, enregistrement n°22201479, Ahmed Ben Abdeltif Amri, titulaire à la CIN 08111094, commerçant, titulaire de l'identifiant unique n°14934900 demeurant à n°08 Route du Moulin 7021 Jarzouna Bizerte, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, titulaire de l'identifient unique n°1490413B, son siège social est à route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce désigné à la vente des volailles, au local situé à rue Bir Hakim Jarzouna, Bizerte.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat à la cour de cassation, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 20/5/2022.

2022X00711FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

par acte sous seing privé rédigé par Maître Ben Sassi Moncef Avocat à la cour de cassation rue Haffouz immeuble el intilaka escalier "A3" 1er Etage Bureau n°5 daté le 23/5/2022 signer le 30/5/2022 enregistré à Sfax le 01/6/2022 n°22202496 quittance n°M0487774 monsieur Kamel Ben Amara Ben El Abri Lmdouri vend et cède à Madame Irna Bent Haji Khali Epouse Zakariya Attiya demeurant à route de Sokra Km4 Cité Essaada Sfax la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des viandes de poulet à route de Sokra Km 4 ikamet el machtal n°4 rez-de-chaussée Sfax, inscrit au registre de commerce sous le numéro 1046829 W avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à Maître Ben Sassi Moncef à l'adresse désignée ci dessus dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce qui a été publiée au journal Echourouk du 02/6/2022.

2022X00715FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 16 et 17 mai 2022, enregistré à la Recette des Finances de Boumhel, le 23 mai 2022, sous le n°22201625, quittance M037463, la société Star Auto, SARL, identifiant unique n°1512834R ayant son siège social à la rue de l'indépendance à Boumhel el Basssatine, 2097 Ben Arous, représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur Ibrahim Salah, Tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°04583691 délivrée à Tunis le 22/11/2015, a vendu à la société Alpha Star Auto, SARL, en cours de constitution, représentée par son futur Gérant, Monsieur Maher Laroui, titulaire de la carte d'identité nationale n°05544173, délivrée à Tunis le 13 Janvier 2020, l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que garage d'entretien et de réparation des automobiles dans le local sis à la rue de l'Indépendance à Boumhel el Basssatine, 2097 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, en l'étude de Maître Béchir Ghachem, Avocat à la cour de cassation, sis au 25, Avenue Youssef Rouissi, résidence Diar El ferdaous, Bloc A, Bureau 103, El Manar II - 2092, Tunis, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au quotidien «Le Quotidien» daté du 28 mai 2022 et au quotidien «Echourouk» daté du 28 mai 2022.

2022401416FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 16 et 17 mai 2022, enregistré à la Recette des Finances de Boumhel, le 23 mai 2022, sous le n°22201624, quittance M037462, la société Star Auto, SARL, identifiant unique n°1512834R, ayant son siège social à la rue de l'indépendance à Boumhel el Basssatine, 2097 Ben Arous, représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur Ibrahim Salah, Tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°04583691 délivrée à Tunis le 22/11/2015, a vendu à la société Alpha Star Auto, SARL, en cours de constitution, représentée par son futur Gérant, Monsieur Maher Laroui, titulaire de la carte d'identité nationale n°05544173, délivrée à Tunis le 13 Janvier 2020, l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que garage d'entretien et de réparation des automobiles dans le local sis à la rue de l'indépendance à Boumhel el Basssatine, 2097 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, en l'étude de Maître Béchir Ghachem, Avocat à la Cour de cassation, sis au 25, Avenue Youssef Rouissi, résidence Diar El ferdaous, Bloc A, Bureau 103, El Manar II - 2092, Tunis, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au quotidien «Le Quotidien» daté du 28 mai 2022 et au quotidien «Echourouk» daté du 28 mai 2022.

2022401417FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente de fonds de commerce, rédigé par Maître Chebbi Thouraya Avocat à la cour de cassation, CIN n°00297569, et enregistré à la recette des finances Mégrine le 24/5/2022 sous le numéro 22202052, quittance n°M042306, Mme Rahali Asma titulaire de la CIN n°08744079, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en coiffure, beauté et vente des parfums et articles de beauté, sis à 17, Rue, Farhat Hached Sidi Rzig Mégrine Tunis à Mme Manel Guebsi titulaire de la CIN 07143411.

Toutes les oppositions doivent être adressées à Maître Chebbi Thouraya Avocat à la cour de cassation, à son bureau sis au Centre Ville International - Tour de Bureaux, bureau 9, centre urbain nord Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution au jort.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 01/6/2022.

2022401418FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte SSP du 11/5/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 13/5/2022, quittance n°M037371, enregistrement n°22201734, Madame Fawzia Saidi demeurant à Tabii Ben Guerdane a vendu à Mr Mounir Saoud, demeurant à Taghdimis Jerba, le fonds de commerce, sis à Midoun Jerba avenue Sidi Ben Issa, destiné à la vente des vêtements et des produits orientales et artisanales.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Anis Labassi ayant son cabinet à 10 bis rue de la municipalité Houmet Souk Jerba et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 20/5/2022.

2022401419FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 22 mars 2022 quittance n°M025344 n° d'enregistrement 22200902.

Mme. Rim Bent Abdallah Ben Bel Eaid Daboussi titulaire de la C.I.N n°07910978 a vendu à Mr. Saiid Jomla titulaire de la carte de séjour n°00106117 le fonds de commerce tout commerce sis à Cité El Hédi Nouira immeuble Ines 'C' Magasin n°5 Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 4 juin 2022.

2022401435FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré le 27/05/2022 à la recette des finances de Halk el Oued sous le n° d'enregistrement 2222203771 quittance M078189.

La société (LD de commerce d'Habillement et de Tisus représentée par son gérant Mr. Mohamed Houssem Maki titulaire de la C.I.N n°10011473 a vendu tout le fonds exploité pour le commerce des vêtements et de tissus sis à l'extrémité avant la route principale n°59 bis, l'Aouina nord - Tunis à Mr Achraf Ben Abdesselem Ben El Arbi eddaykhi titulaire de la C.I.N n°15006427

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 3 juin 2022.

2022401439FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte enregistré à Djerba le 25/4/2022 sous le n°22201850, Mr Barbouchi Issam, titulaire de la CIN n°04456484 et matricule fiscal n°000/C/N/229600/4 a vendu au profit des acquéreurs Ganfoud Mouna titulaire de la CIN 00369142 et Mr Ben Jaloud Said titulaire de la CIN 05724751 la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce de vente quincaillerie et électroménager sis à Houmt Souk Djerba.

Publication faite sur 2 journaux quotidiens «Le temps» et «Essabeh» le 20/5/2022 sous le n° PM2200512

Les oppositions doivent être formulées entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2022401440FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 24/5/2022 sous le n°22201440, quittance n°M041102, Me Naoures Ben Soussia demeurant à cité Souayah Tborba La Manouba a vendu à Mr Nousaier Hajji, demeurant à Noubou Radés Ben Arous la totalité du fonds de commerce sis au 02 rue de la constitution Radés Ben Arous.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis (2ème étage B4) et ce dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/6/2022.

2022401447FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate Maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signé auprès de la municipalité de Gafsa le 20/4/2022 quittance n°5022, enregistrée à la recette des finances de GAFSA le 20/4/2022 quittance n°M017617.

Mme Norhen Ben Salem Bedwi a loué à Mme Jalila Ben Mouldi Ben Mohamed Chokri la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce» sous le nom «la courtoise» en face de la municipalité de Gafsa. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Norhen Ben Salem Bedwi, demeurant à la cité des Jeunes Gafsa et ce dans

un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 28/5/2022 IP/222 page 21.

2022R01439FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 27/4/2022 enregistré à la Recette des Finances Arbi Zarrouk Sfax le 6/5/2022, quittance n°M029866, n° d'enregistrement 22301406, Monsieur Mongi Ghariani, demeurant à 48 rue Habib Bourguiba Sfax, a loué à Monsieur Hamed Bouattour, demeurant à route elain klm 3 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la prestation de services, sis à l'avenue Rabat n°10 bis, Sfax, pour une durée de deux ans renouvelable commençant le 27/4/2022. Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans les lieux du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabeh et le Temps du 01/6/2022.

2022X00713FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une Association Sportive**

Nom de l'association : Association Tunisienne de Hockey, Floor Ball et Activités associées

Siège social : N°11 bis rue Sidi Morjani Tunis Médina

Objectif : Encadrer et former les jeunes, de développer leurs capacités physiques et techniques, et de les faire progresser pour élever le niveau sportif et moral

Spécialité : Hockey - Floorball et les activités associées

Président : Marouene Chaieb

Membres : Besem El Habib - Raouia Azizi - Rihab Kharrat - Raouf Sioud Fares Zouari.

2022T00614APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'Association : Association TRANSITION

Siège : Apt B4 résidence Feirouz rue Dr Khaled Gorgob Ennasr 2 - 2037 Ariana

Sujet : Association scientifique.

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion des concepts scientifiques

- Promouvoir une approche critique et analytique des concepts scientifiques

- Contribuer à poser les bases d'un débat démocratique et pluraliste.

Membres :

Président : Youssef Tlili

Secrétaire général : Sami Kallel

Trésorier : Mohamed Hédi Maatouk.

2022T00622APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : RUN FOR MAHDIA

Objet : Sportif

But : Former, encadrer encourager les jeunes au sport

Siège : Rue Taieb Mhiri 5100 Mahdia

Correspondance : N°001592 du 23/5/2022

Président : Walid Laribi

Trésorier : Walid Jribi

Secrétaire Général : Alaya Kraiem.

2022S00646APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Club d'envol sportif Ain Khmaissia

Siège : Ain Khmaissia

Objectifs : Encourager à pratiquer le sport.

Spécialité : football.

Comité :

Président : Kamel Eddine Ben Chrifa

Vice président : Afife Chaibi

Secrétaire général : Mohamed Moncef Salhi

Trésorier : Fawzi Elkhwadria.

2022S00655APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association sportive du basketball Meknassy

Adresse : rue Omar L'amami Meknassy

Objectif : évoluer le domaine sportif dans la région et encourager le sport féminin

Spécialité : basket-ball

Reçu de constitution de l'association n°1326 du 26-5-2022

Membres :

Président : Zouidi Walid

Secrétaire générale : Mechi Asma

Trésorière : Mechi Asmahen.

2022X00707APSF1

---

**Syndicat des copropriétaires de la résidence NESMA II**

**Sis à la route Lafrane Km 4 - Sfax**

En vertu du PV de l'AGC de la résidence NESMA II, du 27 mars 2022, enregistrée à la recette des finances le 13 mai 2022, sous le n°22802148, quittance M002343, le syndicat des copropriétaires de la résidence NESMA II est constitué, sis à la route de Lafrane km 4 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Yangui Ahmed : Président du syndicat

- Mr Bouaziz Yassine : Membre

- Mme Fourati Hayet : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence NESMA II entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AGC Yangui Ahmed :

L'AGC a délégué au président du syndicat des copropriétaires le soin de signer seul les chèques du syndicat des copropriétaires de la résidence NESMA II.

2022X00708APSF1

**Syndicat des Copropriétaires Complexe Elons2**

**Route de Menzel Chaker Km 1.5 - Sfax**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 16 Mars 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 7 Avril 2022 (enregistrement n°22801550; Quittance n°M001696) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires Complexe ELONS2» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Imed Jarraya : Président

Mr Nomen Ben Ameur : Vice Président

Mr Mondher Ben Abdallah : Trésorier

Mr Mohamed Ali Rekis : Secrétaire général

Mr Adlene Chaabane : Membre

Mr Bachir Mtibaa : Membre

Mme Monia Nafeti Ben Amer : Membre.

2022X00720APSF1

---

**Constitution du syndic**

**Résidence Sidi Mansour 2 et Nomination du Président**

**Syndic de la Résidence SIDI MANSOUR 2**

**Rue Lac de Côme Les Berges du Lac - Tunis**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive datée du 18/4/2022, enregistré à la recette des finances du Lac le 10/5/2022 enregistrement n°22803519 Quittance n°M055686. Il a été constitué le syndic des propriétaires de la résidence Sidi Mansour 2 sise aux Berges du Lac Tunis. Le conseil syndical a nommé lors de cette assemblée :

- Mr Mohamed Moncef Siala comme président du Syndic.

2022401434APSF1

**Constitution de syndic**

Par décision de l'assemblée générale élective tenue le 24 décembre 2021 il a été décidé de régulariser la situation juridique du syndic de l'immeuble Babel sis à Montplaisir et la nomination de Mr Harbi Mohsen en tant que président du syndic est ce en vertu du procès-verbal de la dite assemblée enregistré à la recette des finances à Montplaisir sous le n°22800420 en date du 24 janvier 2022.

2022401445APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Election de nouveaux membres au bureau du Syndicat des Agents d'Assurances AMI**

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale élective en date du 5-3-2022 enregistré à la recette des finances sous le n°22703605 de quittance n°M075597 en date du 24/5/2022, un nouveau bureau syndical a été élu, la répartition des pouvoirs entre les membres est reportée au dit PV ainsi elle est repartie comme suit :

- Madame Hanen Haddad : Présidente du syndicat.

- Madame Souheila Sahnoun : Trésorière.

- Monsieur Seif Klila : Chargée de la communication.

- Messieurs Aghleb Jerbi et Cahmes Eddine Sakli : représentants de la délégation de Tunis.

- Monsieur Hafedh Sahbani : Représentant de la délégation de Bizerte.

- Madame Hanen Sekma : Représentante de la délégation de Sousse.

- Monsieur Hassen Soussi : Représentant de la délégation de Sfax.

- Monsieur Lazhar Boyahi : Représentant de la délégation de Gabès.

2022401424APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente d'un immeuble aux enchères publiques**

**Maître Draouil Kamel Naceur**

**Avocat à la cour**

1- Poursuivant : Elyes Henchiri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05425200, copropriétaire, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Kamel Naceur Draouil, 4 bis Rue du Mali 5ème étage Le Belvédère Tunis.

2- Propriétaire :

Mustapha Ben Mohamed Ben Abdelkader Rsaisi, profession inconnue, copropriétaire, demeurant au 103 rue Kaadine Tunis

3- Avocat chargé de la vente : Maître Draouil Kamel Naceur, avocat à la cour dont le cabinet est sis au n°4 bis Rue du Mali 5ème étage Le Belvédère Tunis Tunis (Tél : 27 608 951).

4- Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble dénommé Mohamed Ben Abderahmen, objet du titre foncier n°114192 Tunis d'une contenance de 134 Mètres carrés (2880 parts indivises) et qui se situe à "elmedina elarbi" 103 Rue Kaadine Tunis, consistant en un immeuble très ancien et inhabitable, sa façade principale ouvre sur la rue Kaadine, il est limité :

Coté nord : ex maison Othmen Toumi
Coté sud : rue Kaadine

Coté Est : le titre foncier 53355

Coté Ouest : L'immeuble de Naceur Rachid Elkahia et l'immeuble Hamdane Ben Ali Abbous.

5- Mise à prix :

Quatre vingt mille quatre cent dinars (80.400, 000 DTN), suivant rapport de l'expert judiciaire Mr Mustapha Troudi, outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

6- Date et lieu de la vente : Mardi 5/7/2022 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Tunis à 8 Heures 30 minutes du matin et les heures qui suivent

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par le biais d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non Tunisiens.

2022T00625VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Apres déduction de 40%**

**Etude Maître Younes Hached**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**Rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana**

**Tel : 709776 -71709778**

**Fax : 71709742**

**MF : 509782 P/A/P/000**

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SGRC)) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n°67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au Cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société ABIR HOTELS, SA, dont le siège est situé à la rue Ibn Hamdis Assikili n°9 El menzeh Tunis 1004 et aussi au 09 Place Ibn Hafs Mutuelle ville Le Belvédère Tunis 1002 et à l'hôtel Abir Zone Touristique Djerba Midoune. (En Sa qualité de débitrice principale)

2/ Abderrahmane Ben Hajj Ahmed Ben Kacem Azabi, son domicile élu au Cabinet de leur Avocat Maître Wathek el Maghrebi sis au 06 nie kaboul Ennasr 1 Ariana.

3/ Nour Alhouda Ben Yakhou ; son domicile élu au Cabinet de leur Avocat Maître Wathek el Maghrebi sis au 06 rue Kaboul Ennasr 1 Ariana.

Titre de poursuite : Jugement commercial n°40013 prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/3/2018 notifié par maître Sassi Samia en date du 16/10/2018 et par maître Labiadh Hatem en date du 24/1/2019; devenu définitif comme l'atteste le certificat de non Appel n°94647.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n° 126017 Tunis dénommé "ASSAIDA" sis à Sidi Bou Saïd Rue "Sidi Elghabrini" N13 d'une superficie de (89m²) possédé par Nour alhouda Ben Yakhou ; sur lequel est édifié une villa jumelée équipée de CH central ; d'elect de gaz et d'eau qui se compose d'un Etage donnant sur un jardin (wc-cuisine-séjour); d'un RDC (3 chambres - SDB - douche - véranda) et d'une résidence secondaire (chambre de service et chambre de consignation).

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Rateb inzele à hauteur de (0.60D) inscrite le 23/3/1943 au profit de Zaouiet Sidi Elghribi

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (25000.000.D) inscrite le 14/7/1995 au profit de la BH.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 4/02/2022 au profit du

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (400.496,388 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 5/7/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis1.

2022T00631VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière**

**Etude de Maître Fatnassi Mourad**

**Avocat à Tunis**

**14 Rue d'Angleterre**

Poursuivant :

Mohamed Amine Turkani demeurant 30 Rue beb el Falla Tunis.

Partie saisie :

Faouzi Hermi demeurant 7 Rue 4693 Elzahrouni qui a choisi son lieu de contact est aux bureaux de son avocat maître Ayfa Soudani n°20 Rue Hédi Chaker Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi :

Le bien objet de la vente est situé à Bohamed Kcharmia Sidi Fradej délégation Elmhamdia gouvernorat Ben Arous objet de titre foncier n°57818 Tunis constituant 411/15425 iemes indivises dudit titre ayant une superficie de 411 mètres carrés sur laquelle est bâti un habitat équipé d'électricité et d'eau courante.

La superficie totale du titre foncier est de 15425 m².

Mise à prix :

77000.000 dinars selon expertise judiciaire établie par Monsieur Mohamed Hadi Ben Mariem sur la base d'une ordonnance sur requête n°75223 émanant de Monsieur le président de la cour de première instance de Tunis en application de l'article 411 du cpcc.

Tribunal et date de la vente :

Chambre des criées par le Tribunal de première instance de Ben Arous le 7/7/2022 à 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Chaque jour.

Observation :

- Ne peuvent enchérir que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent prendre part aux enchères sans l'obtention préalable d'une autorisation de Monsieur le gouverneur.

- La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ainsi qu'à l'étude de l'avocat

2022R01416VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)**

**24 Rue du Caire - Tunis**

**Tél : 71.353.138**

**Fax : 71.252.191**

**MF : 1598377/G**

A la demande de la créancière : LA SOCIETE COMMERCIALE

TUNISIENNE S.A sise à la zone portuaire Radés RC N°B133821996 inscrite auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis.

Contre la partie saisie :

Mr Sami Ben Mabrouk Ghadghadi, Tunisien, titulaire de la C.I.N n°05018392 délivrée le 16/8/1995 Ouvrier à l'étranger, demeurant à l'Avenue Habib Thameur n°11 Hammam-Lif

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée «ESSAADA» objet du TF n°73814 Tunis sise à la délégation de Gammarth, gouvernorat de Tunis, sise à la rue Hassan Hosni Abdelwahab, Parcelle : n° 1 d'une superficie totale de 653 m², à usage d'habitation, composée de :

- Rez-de-jardin d'une superficie couverte de 311 m² à usage de dépôt

- Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements de 5+3 chambres + SB + cuisine dont un est loué, d'un studio et d'un duplex

- Etage d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements dont un est loué, Alimentée de chauffage central, eau, électricité et gaz, reliée aux eaux usées.

Mise à prix : le prix de l'immeuble a été évalué à (1.427.990,089DT)

Date et lieu de la vente : Mardi 5 juillet 2022 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Tunis.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R01425VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Najla Jazi**

**Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig**

**Tel : 71 297 117/ 20 898 316**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mahdi Khelil, fonctionnaire, résident à Henchir Ayed Korba, titulaire de CIN n°06282645

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 222.95/64790 parts indivises superficie de 238 mm objet du titre foncier n° 605187 Nabeul dénommé "Rebha 113" Tunis sis à Bni Aaichoun Korba au bord de la Route de Tunis sur lesquels est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 220 mm en cours de construction contenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, et une salle de bain, et une véranda et d'un premier étage en cours de construction d'une superficie de 120 mm et un studio très modeste de 80 m m, tout l'immeuble est en cours de construction, le terrain est délimité du nord par l'immeuble des héritiers de marweni, du sud par une rue de l'est par la route de Tunis de l'ouest par un immeuble.

Mise à prix : (115.975.846) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 6/7/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01442VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Najla Jazi**

**Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig**

**Tel : 71 297 117/ 20 898 316**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Hassen Mrabet (débiteur principal), résident à l'avenue Habib Thameur Kelibia, titulaire de CIN n°06288658, sans profession, et Mm Thouraya Mrabet, résidente à l'avenue Habib Bourguiba Kelibia, titulaire de CIN n°06376823 (caution réelle solidaire et Hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig

Centre Bloc D appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire d'une superficie de 238 mm de l'immeuble dénommé «MONIA 98» objet du titre foncier n°39956 Tunis sis à Kelibia sur lequel est bâti un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 238 mm contenant un garage et des escaliers amenant au premier étage d'une superficie de 238 mm qui se compose de trois chambres à coucher, deux séjours ; une cuisine, une salle de bain, trois toilettes trois douches et un espace nu, la maison est construite en béton armé, les escaliers en marbre, les portes en bois très luxueux, les fenêtres en aluminium, le terrain est délimité du nord par l'immeuble de Taib Mrabet, du sud par l'immeuble de Mongia, de l'est et de l'ouest par la rue Habib Bouguatfa.

Mise à prix : (422.055, 396) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 6/7/2022 à 9h du matin à la salle des

criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01443VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Najla Jazi**

**Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig**

**Tel : 71 297 117/20 898 316**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Kouther Farah épouse Khelif (débitrice principale), résidente à cité Khelif Manzel Bouzelfa, titulaire de la CIN n°01837827 et Mr Taher Khelif, résident à cité Khelif Manzel, titulaire de CIN n°01622503 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig centre bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 134,955 parts indivises de la totalité des parts indivises soit 9508 de l'immeuble dénommé «ezzahra 656» objet du titre foncier n°578927 Nabeul qui constitue un terrain agricole situé à Manzel Bouzalfa appartenant à une zone publique irriguée et plante par des agrumes, le terrain est délimité du sud par la parcelle n°3, du nord par la parcelle n°1, de l'est immeuble objet du titre foncier n°500802 Tunis et de l'ouest par une route agricole.

Mise à prix : (13.058.816) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 4/7/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01444VEPA1

---

**Vente immobilière**

**Société kasdallah Avocat et conseil SARL**

**Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3**

**Tel : 73 225 910**

**Fax : 73 211 563**

**Identifiant Unique : 1726949N**

**E-mail : Cabinet-kasdallah@gmail.com**

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 jeudi 7 juillet 2022 à 9 H du matin.

Nom du saisissant : Chebbi Ben Mouhamed Chebbi, Commerçant demeurant à chorben awled Hanachi Mahdia.

Partie saisie : Nejib Ben Ameur Ben Salah Guirat, Commerçant demeurant à 23 rue de Paris Sousse CIN 02802936.

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil SARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3.

Immeuble saisi :

La moitié des parts indivises dans la propriété dénommée "Ameur" Objet du titre foncier n°63945 Sousse.

Située à Khezama d'une superficie de 729 m². Sur le quel est bâti une villa de 3 Niveaux.

Mise à prix : 1.103.060.000 D

Conditions de visite : chaque jour avec respect du domicile.

2022S00673VEPA1

---

**Vente**

Les créanciers suivants :

- Mustapha Ben Youssef ZGHAL en sa qualité d'héritier de son père Youssef Zghal et sa mère Hamida Dammak et en sa qualité d'acquéreur des parts de chacun de Mohamed Zghal, Moncef Zghal, Zohra Zghal et Amel Zghal de la construction.

- Amel Zghal en sa qualité d'héritière de son père le défunt Youssef Zghal et de sa mère la défunte Hamida Dammak en sa qualité d'acquéreuse des parts de chacun de Mohamed Zghal, Moncef Zghal, Zohra Zghal, Maher Zghal et Mustapha Zghal du terrain.

Tous domiciliés à la Ceinture Routière sise au km 3 entre la Route de Mahdia et la Route de Saltania au bord de la Route élisant leur domicile pour cette affaire au Cabinet de Maître Nejib Feki sis à 11 Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax de la Société Feki et Chabchoub des Avocats.

Les parties saisies :

Maher Ben Youssef Zghal, Habib Ben Youssef Zghal, Sonia Bent Youssef Zghal et Zohra Zghal, tous domiciliés à la Ceinture Routière km 3 reliant les deux Routes de Mahdia et de Saltania Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Nejib Feki ayant son cabinet à 11 Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax de la Société d'Avocat Feki et Chabchoub - Matricule unique : 1723508 C

Immeuble à vendre :

L'ensemble de l'immeuble qui se compose d'un terrain sis à la Ceinture Routière reliant les deux Route de Saltania et Mahdia km 3 sa superficie après réduction de la superficie de retrait revenant à l'agence immobilière et industrielle 282 mètres carrés.

Les limites :

Elle est limitée au Sud par la Rue Sango à l'Est par Triki au Nord par une Rue et à l'Ouest par la Ceinture Routière sur laquelle a été édifié un logement à son angle Sud Ouest ayant une superficie de 104 m² dans un état modeste avec deux magasins au côté Est.

Les mesures de cet immeuble avec comme point de départ son angle Sud Est en passant vers le Nord 20,10 mètres puis en se dirigeant vers l'Ouest 13,90 m puis vers le Sud 7,50 puis vers l'Ouest 1.15 puis vers le Sud 13,10 puis vers l'Est pour rejoindre l'angle de départ des mesures 14,20 m.

Date et lieu des enchères :

Les enchères de l'immeuble précité auront lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax au Palais de la Justice sis Rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le lundi quatre Juillet deux mille vingt deux (4/7/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : Cent seize mille cinq cents dinars (116 500,000 d) d'après le rapport d'expertise réalisé suivant ordonnance judiciaire par l'expert Salah Ghribi en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble à vendre est possible chaque jour au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax sis à l'Avenue Abou Kacem Chebbi Sfax où est déposé le cahier des charges ou le Cabinet de Maître Nejib Feki Avocat à la cour de cassation 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul : Ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00712VEPA1

## Avis aux créanciers

**Appel d'offres n°10**

**Sans détermination de la mise à prix**

**Cession de la société**

**ELBENE INDUSTRIE**

**DE FAÇON GLOBALE A AUTRUI**

**Au capital : 40.000.000 DT**

**IU : 0010478 S**

**N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85**

**Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 30/5/2022 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant prorogation du délai de réception des offres d'achat de l'établissement débiteur (ELBEN INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT) jusqu'au 24 Juin 2022 et l'ouverture des offres par la chambre de conseil s'il y en a le 27/6/2022 et l'assignation à l'administrateur judiciaire d'effectuer les publications, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé contrôleur d'exécution de la dite société lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés sans détermination de la mise à prix. Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse : IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et fax : 73 217 330 Portable 98 401 023 pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT"

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 24 juin 2022.

2022S00670VEPA2

---

**Liquidation**

Par ordonnance du tribunal de première instance d'Ariana n°91616 en date du 15-3-2022 le Président du dit tribunal a rendu en liquidation le patrimoine de Salah Ben Mehrez Boutouria CIN 00572641 et désigne comme liquidateur Anis Ben Salah Boutouria.

Tout créancier doit envoyer ses titres de créances au liquidateur au 14 rue Madrassat Annakhla cité Olympique 1003 Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis.

2022401412VEPA2

---

**La cession de l'entreprise «Christine Confection» aux tiers**

**Capital social : 9 500 000 dinars**

**IU : 0015018N**

**Siège social : 8 Rue Parfumerie, Zone Industrielle, Ksar Said, La Manouba 2086**

En vertu du jugement préparatoire repris sous le n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 24/5/2022 il a été décidé la cession de l'entreprise Christine Confection, son identifiant unique 0015018 N aux tiers. Les offres doivent être soumises dans un délai de deux mois à compter de la date du présent jugement préparatoire, nommant Mme Znaidi Maali en tant que juge commissaire, et la nomination de Mme Khalfi Sihem en tant qu'administrateur judiciaire, qui doit faire les procédures suivantes :

1- La Publication de ce jugement préparatoire au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des entreprises dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de délivrance de ce jugement.

2- Rédaction d'un cahier des charges sous le contrôle du juge-commissaire, le cahier des charges doit comporter notamment les biens les plus importants de l'entreprise, son patrimoine et sa valeur, une brève description de son état, les nombres des employées, leurs types professionnels, et les garanties à présenter pour assurer le sérieux des offres.

3- Etablir un cahier des charges pour ceux qui veulent déposer des offres en précisant des frais.

4- La Publication de la décision d'ouvrir les délais de réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont un en langue arabe, dans un délai de vingt (20) jours de l'annonce du présent jugement.

5- La Publication des offres reçues par le tribunal.

L'autorisation au greffe du tribunal de transmettre une copie de ce jugement préparatoire à la commission de suivi des entreprises économiques.

2022401425VEPA2

---

**SOCIETE ALGU CONFEX TUNISIE SUARL**

**49 rue de l'école cité de l'aviation Bizerte**

**MF : 0833833S**

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire n°595 en date du 7/7/2015, il a été décidé la cessation de payement de la SOCIETE ALGU

CONFEX TUNISIE à partir du 7/01/2014 et la faillite de ladite société et la désignation de Mme Imen Mansouri en tant que juge commissaire et Mr Mokded Zoghlami en tant que syndic de faillite.

Les créanciers doivent produire leurs créances et les pièces justificatives au syndic de faillite centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 El Manar 3 Tunis. Tel 71.889.549 Fax : 71.889.621) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de cette publication augmenté de 30 jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2022401441VEPA2

---

**Liquidation de succession**

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01 sous le n°97296 en date du 6/5/2022, il a été décidé la liquidation de la succession du défunt Mohamed Ben Hssan Ben Ibrahim Ben Ahmed Rahrah titulaire de la CIN n°00501545 et la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la dite succession et ce en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers suivant leurs parts légales. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tel : 92.122.520).

2022401442VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**NEWREST CATERING TUNISIE SA**

**SA au capital de 180000 dinars**

**10, rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 Les Jardins du Lac Tunis**

**Identifiant Unique : 905711G**

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2022 à 9h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021

6. Démission d'un Administrateur et Nomination d'un nouvel Administrateur

7. Quitus aux Administrateurs

8. Fixation des jetons de présence

9. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour

10. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T00626SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale extraordinaire**

**NEWREST CATERING TUNISIE SA**

**SA au capital de 180000 dinars**

**10, rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 Les Jardins du Lac Tunis**

**Identifiant Unique : 905711G**

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 juin 2022 à 10h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire

2. Continuité de l'activité de la société

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T00627SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Newrest Retail SA**

**SA au capital de 1477000 dinars**

**10, rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 les Jardins du Lac Tunis**

**IU : 804833F**

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 juin 2022 à 12h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire

2. Continuité de l'activité de la société

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T00628SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**NEWREST RETAIL**

**SA au capital de 1477000 dinars**

**10, rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 Les Jardins du Lac Tunis**

**Identifiant Unique : 804833F**

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2022 à 11 heures au siège social de la société sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021

6. Démission d'un Administrateur et Nomination d'un nouvel Administrateur

7. Quitus aux Administrateurs

8. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T00629SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**NEWREST SERVICES TUNISIE SA**

**SA au capital de 290 100 dinars**

**10 rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 Les Jardins du Lac Tunis**

**IU : 719312E**

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 24 juin 2022 à 13 heures, au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021

6. Démission d'un Administrateur et Nomination d'un nouvel Administrateur

7. Quitus aux Administrateurs

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T00630SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**UFI Filters North Africa, (S.A)**

**Sté anonyme**

**Au capital de 150.000 dinars**

**Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj**

**Matricule Fiscal : 1330922E/A/M/000**

**R.C : B0210082014**

Les actionnaires de la société UFI Filters North Africa, S.A, sont convoqués à l'hôtel Ramada Zone touristique Gammarth pour assister à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 29 juin 2022 à 11 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01429SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOFIMA FILTERS, (S.A)**

**Sté anonyme**

**Au capital de 18.557.500 dinars**

**Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj**

**Matricule Fiscal : 587782Z/A/M/000**

**R.C : B139041997**

Les actionnaires de la société SOFIMA FILTERS, S.A, sont convoqués à l'Hôtel Ramada Zone touristique Gammarth pour assister à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 29 juin 2022 à 10 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01430SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société SOMAGRI S.A**

**Société anonyme**

**Au capital social : 1 425 000 DT**

**04 Rue, Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis**

**Identifiant unique : 0858216 E**

Les Actionnaires de la société SOMAGRI SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société SOMAGRI au 04 rue Sophonisbe Notre Dame 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers; Lecture et discussion du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 ; Lecture du rapport général du commissaire aux comptes; approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations règlementées prévues par l'article 200 des codes des sociétés commerciales

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021

4- Renouvellement du mandat des administrateurs et convocation du Conseil d'Administration.

5- Renouvellement du mandat ou nomination du commissaire aux comptes.

2022R01433SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société TUNIVET SA**

**Société anonyme**

**Au capital social de 900 000 Dinars**

**Siège social : 25, Rue Cheikh Mohamed Naïfer - Dar Fadhal - 2036 La Soukra**

**IU : 1032105 RAM 000**

**CNSS : 341978-53**

Tous les actionnaires de la société sont priés de se présenter, le mardi 28 Juin 2022 à 10H, au siège de la société, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

5. Affectation des résultats;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Pouvoir pour formalités.

2022R01435SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

**Société anonyme**

**Au capital de 38.250.000 Dinars**

**Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - BD 33 - 1002 Tunis - Belvédère**

**M.F : 0001214SAM000**

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services «Artes» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra par Visio- conférencele jeudi 30 juin 2022 à 10 Heures à partir du siège social de la société, 39 avenue Kheireddine Pacha - BO 33-1002 Tunis - Belvédère, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions;

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2021 ;

- Quitus pour l'exercice 2021 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2021 ;

- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2021 ;

- Nomination d'un administrateur indépendant;

- Pouvoirs pour formalités.

- Questions diverses.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19/ et conformément au communiqué du CMF du 19 mars 2020 relatif à la tenue des assemblées à distance. ARTES SA opte pour la tenue de son assemblée générale ordinaire en visio-conférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions pour pouvoir recevoir des invitations comprenant le lien de l'application Teams et ce au plus tard cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante: agoartes@renault.com.tn les actionnaires recevrons par mail un formulaire unique de vote et un modèle de procuration.

Il ne sera tenu compte que des votes reçues par ARTES SA au plus tard un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée, Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé directement au bureau d'ordre de la société.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Les documents relatifs à cette Assemblée son mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société 39 avenue Kheireddine Pacha - BO 33-1002 Tunis - Belvédère.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique agoartes@renault.com.tn, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée Générale.

2022R01441SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**ETANCHEITE TUNISIENNE**

**S.A au capital de 9 469 335,900 DT**

**Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013**

**Identifiant Unique : 0000500R**

**Numéro CNSS : 05305896**

Les actionnaires de la société ETANCHEITE TUNISIENNE S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures au siège social sis à la : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice,

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents nécessaires relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice ;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Approbation de la distribution de dividendes;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

11. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022R01447SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**REVOLON S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 7.917.750 Dinars**

**Siège social : 92 avenue de Carthage 1001 Tunis**

**R.C : B6271996**

**M.F : 0001878EAM000**

**CNSS : 982-12**

Messieurs les actionnaires de la société REVOLON S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 30 Juin 2022 à 11h, à son siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil sur la marche de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Approbation des comptes et conventions réglementées.

- Répartition des bénéfices.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement d'un mandat d'administrateur.

- Renouvellement du mandat ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2022R01448SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**REVOLON S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 7.917.750 Dinars**

**Siège social : 92 avenue de Carthage 1001 Tunis**

**R.C : B6271996**

**M.F : 0001878EAM000**

**CNSS : 982-12**

Messieurs les actionnaires de la société REVOLON S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 30 juin 2022 à 12h, à son siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'une activité secondaire.

2022R01449SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE GOULETTE SHIPPING CRUISE**

**Société anonyme**

**Au capital de 10.000.000 dinars**

**Siège social : Village Touristique Port de la Goulette - 2060 la Goulette**

**Identifiant Unique : 0922248 C**

Les actionnaires de la Société Goulette Shipping Cruise sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2022 à 10h au siège de la Société (Village Touristique Port de la Goulette - 2060 - la Goulette), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation,

2. Examen de l'opportunité de dissoudre la société de manière anticipée ou de poursuivre son activité conformément à l'article 388 du code de la société

3. Augmentation du capital social

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société

5. Pouvoirs pour formalités.

Les documents afférents à ladite assemblée, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les délais règlementaires.

2022R01451SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**Société Immobilière Notre Dame de Tunis**

**Société anonyme**

**Au capital de 150.000 dinars**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis**

**Identifiant unique : 0002063A**

**Matricule CNSS : 35623-24**

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mardi 28 Juin 2022 à 11 heures au siège social de la société, 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus pour l'exercice au Directeur Général et aux Administrateurs.

7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.

8. Pouvoir à donner.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, n°5, 1082 Tunis.

2022R01452SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**

**Société LAND'OR**

**S.A au capital 11.226.376 dinars**

**Siège social : Bir Jedid 2054 Khelidia**

**Identifiant unique : 0496254Y**

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le mardi 28 juin 2022 à 11 Heures au siège social de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia, Ben Arous - Tunisie en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2021 ;

- Lectures des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 ;

- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs;

- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

2022R01476SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Ez-zahra Hotel's**

**S.A. au capital de 4.636.000 D**

**Siège social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)**

**Registre de commerce : B120602001**

**Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000**

**Code CNSS : 00033464-09**

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel' s sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 juin à 12 h au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

5) Examen et approbation de l'annulation de certaines créances douteuses.

6) Cooptation d'un nouvel administrateur

7) Renouvellement de mandat d'administrateurs

8) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2021 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet de la parution du présent avis au journal officiel.

2022R01481SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 790.000 dinars**

**Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - Sousse**

**RNE : 0004724Z**

**M.F : 0004724 Z A M 000**

Messieurs, Mesdames et Chers Actionnaires, Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 9 h 30 au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021 établis par le conseil d'Administration;

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

3) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant et approbation des conventions réglementées relevant des attributions de l'assemblée générale ordinaire;

5) Jetons de présences allouées aux membres du conseil (et rémunération des membres du comité permanent d'audit) ;

6) Election d'administrateurs ;

7) Quitus aux administrateurs et au président directeur général ;

8) Renouvellement des mandats des administrateurs, DGA et PDG;

9) Questions diverses ;

10) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022S00662SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Hôtelière et Touristique MARHABA BELVEDERE**

Les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique Marhaba Belvédère, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 Juin 2022 à 11H à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2021.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2021.

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2021.

4. Nomination des membres du conseil d'administration.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats.

8. Questions diverses.

2022S00663SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société ITT Hôtel Corporation Of Tunisia**

**MF : 009406 J/A/M 000**

**RC : B1127851997**

Les actionnaires de la société ITT Hôtel Corporation of Tunisia, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 Juin 2022 à 14H30 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2021.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2021.

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2021.

4. Nomination des membres du conseil d'administration.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation des résultats.

7. Questions diverses.

2022S00664SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société de stockage et de distribution des produits Pétroliers**

**Tunisie Petrolium**

**Siège social : Hôtel Royal Salem**

**Boulevard 14 Janvier 4039 Sousse Tunisie**

**Code TVA : 1061982 T/A/M000**

**RC : B2755852008**

Les actionnaires de la société de Stockage de Produits Pétroliers Tunisie Petrolium, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 Juin 2022 à 15H30 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale;

2) Lecture et approbation des rapports d'activité des exercices 2019, 2020 et 2021;

3) Examen et lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux dits exercices;

4) Examen et approbation des rapports d'activité et des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

5) Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les années 2017, 2018 et 2019;

6) Nomination du commissaire aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

7) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

8) Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

9) Renouvellement mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022;

10) Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant les exercices 2019, 2020 et 2021;

11) Affectation du résultat des exercices 2019, 2020 et 2021;

12) Pouvoirs pour formalité.

2022S00665SANB3

---

**Convocation**

**ESSALAMA - SICAF**

**Société anonyme**

**Au capital de 8.000.000 Dinars**

**MF : 496150 Q**

Messieurs les Actionnaires de la Société ESSALAMA - SICAF, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à 11 h 30 du Matin à hôtel royal Salem à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 & sur les opérations visées aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2022-2024.

- Pouvoir pour accomplissement de formalités.

2022S00666SANB3

---

**Convocation**

**MARHABA SALEM HOTEL MARHABA SALEM RESORT**

**S.A au capital de 2.975.000**

**R.C : B165951997**

**MF : 009272N**

**CNSS : 39995-31**

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôtelière Touristique Hôtel Salem à Sousse, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à 10H du Matin à l'hôtel ROYAL SALEM à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2021

- Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2021

- L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement partiel du conseil d'administration

- Questions diverses.

2022S00667SANB3

---

**Convocation**

**MF : 1286610 M**

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Les Sables D'Or, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à 15h à hôtel royal Salem à Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2021.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2021

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2021.

4. Affectation des résultats.

5. Renouvellement du mandat commissaire aux comptes.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Quitus aux administrateurs.

8. Questions diverses.

2022S00668SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Comptoir du Papier et du Carton S.A**

**Avenue Mhamed Maarouf Sousse**

**MF : 009216E**

Les actionnaires représentant 10 % du capital de la Société Comptoir du Papier et du Carton invitent les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le vendredi 24 juin 2022 à 18 heures au GP1 Akouda Sousse et ce pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la société pour les années 2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Approbation des actes de gestion pour lesdites années

- Approbation des états financiers pour lesdites années

- Désignation des membres du conseil d'administration pour les exercices 2022-2023-2024.

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

- Transfert du siège social

- Questions diverses.

2022S00674SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28/6/2022**

**"Unimed"**

**Société anonyme faisant appel public à l'épargne**

**Au capital de 32.000.000 DT**

**Siège social : BP 38, Z.I Kalaa Kébira - 4060, Sousse**

**Identifiant unique : 020190J**

**N° affiliation CNSS : 134571-32**

Messieurs les actionnaires de la société «Unimed», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28/6/2022 à 16 h au siège social de la société sis à la Z.I Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre au jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport au Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2021 et quitus aux administrateurs.

- Lecture rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2021 ainsi que dés opérations constituant des conventions règlementées,

- Affectation des résultats.

- Distribution des dividendes.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Renouvellement au mandat au commissaire aux comptes «CAF».

- Renouvellement de la nomination au représentant des petits porteurs d'actions telle que décidée par l'assemblée élective.

- Pouvoirs pou formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «Unimed».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs Généraux à leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022S00684SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**«ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY» «APENCO»**

**Société anonyme**

**Au capital de 250.000 Dinars**

**Siège social : Av du Japon, immeuble Fatma, 2B2, Montplaisir - Tunis**

**IU : 1610300M**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société «ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY», sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui se réunira le jeudi 30 Juin 2022 à 10h du matin au siège social de la société : «APENCO», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue tardive de l'assemblée de l'exercice 2020

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er Janvier au 31 décembre 2020 ;

3) Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers dudit exercice ;

4) Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre des exercices 2020 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6) Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, conclues et/ou poursuivies au cours de l'exercice 2020 ;

7) Questions diverses ;

8) Pouvoirs pour formalités.

Les documents préparatoires à l'assemblée sont disponibles, sur simple demande des actionnaires, au siège social de la société.

2022401430SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**«ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY»**

**«APENCO»**

**Société anonyme**

**Au capital de 250.000 Dinars**

**Siège social : Av du Japon, immeuble Fatma, 2B2, Montplaisir - Tunis**

**IU : 1610300M**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société «ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY», sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire (A.G.E) qui se réunira le jeudi 30 juin 2022 à 16h au siège social de la société : «APENCO», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital de la société par prélèvement sur le compte courant associés créditeurs avec suppression du droit préférentiel de souscription

2) Mise à jour de l'article 6 des statuts

3) Questions diverses.

Les documents préparatoires à l'assemblée sont disponibles, sur simple demande des actionnaires, au siège social de la société.

2022401431SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN**

**S.A au capital de 5.335.000 dinars**

**25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis**

**MF : 031308 P/A/M/000**

**CNSS : 00204824-57**

Messieurs les actionnaires de la société de Développement saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 10h au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

- Approbation du bilan des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2022401432SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MONETIQUE-TUNISIE**

**S.A au capital de 5.000.000 dinars**

**Siège social : Centre Urbain Nord Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis**

**MF : 014510RAM000**

**IU : 014510R**

Les actionnaires de la Société Monétique-Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mercredi 22 juin 2022, à 15h, au siège de Monétique - Tunisie, Centre Urbain Nord, Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Examen et approbation du Bilan et Etats de Résultats de l'exercice 2021.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des jetons de présence.

- Mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Une copie de cette convocation a été déposée pour publication au journal du registre national des entreprises en date du 31/5/2022 sous le n°2022397309.

2022401433SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS SOTALO**

**S.A au capital de 13.000.000 Dinars**

**Siège social : Z.I la Charguia I - 2035 - Tunis**

**MF : 0296111V**

**Mle CNSS : 140051-80**

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme d'Animation et de Loisirs sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 juillet 2022 à 11 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2022-2023-2024

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2021

- Questions diverses.

2022401437SANB3

---

**Convocation**

**Société JUNIOR NETWORK**

**SA au capital de 60 000 DT**

**Zone Industrielle Route de Korbous, Soliman 8020, Nabeul**

**M. Flsc. : 1588868R**

Les actionnaires de la société JUNIOR NETWORK SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 28 juin 2022 à 15 heures au siège social de l'UGFS sis au 2ème étage, Immeuble Fraj, Rue du Lac Biwa, Les Berges du Lac, Tunis, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Délibération sur la continuité d'exploitation conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Abandon d'un établissement secondaire.

- Questions diverses.

2022401438SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2022**

**STANDARD SHARING SOFTWARE**

**Société anonyme**

**Au capital social de 10.000.000 de dinars**

**Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazeli; 1073 Montplaisir Tunis**

**Identifiant Unique : 0024489T**

**CNSS : 200280-72**

Le Conseil d'Administration de STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de STANDARD SHARING SOFTWARE SA à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le trente juin 2022 à onze (11) heures et 30 minutes au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport annuel détaillé sur la gestion de l'année 2021 ;

b/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

c/ Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2021 s'il y a lieu;

d/ Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

e/ Conventions réglementées ;

f/ Quitus aux administrateurs, au Directeur Général Adjoint au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration;

g/ Renouvellement et/ou élection d'administrateurs ;

h/ Désignation d'un commissaire aux comptes;

i/ Questions diverses.

2022401444SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**LA CENTRALE LAITIERE DE MAHDIA SOCIETE ANONYME**

**Capital social : 36.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Dekhila Km 5 Route de Tunis, BP 123, CP 5100 Mahdia**

**Identifiant unique : 0601515 S**

Les Actionnaires de la société la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le mardi 21 juin 2022 à onze heures trente (11 :30 h) au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale

2. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

3. Approbation des conventions règlementées conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Jetons de présence;

7. Nomination des commissaires aux comptes

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

9. Pouvoirs pour formalités.

2022401458SANB3

---

## Autres sociétés

**Convocation**

**Société Civile du 32 Rue Charles De Gaule**

**Siège social : 15 bis Rue Ghandi Tunis**

**Identifiant unique : 0434103 R**

Les associés de la société civile du 32 Rue Charles De gaule sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 Juin 2022 à 11 H à l'Immeuble STB 11ème étage : 25 Av Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers de la société pour les exercices 2017-2018 -2019-2020 et 2

021 et lecture des rapports de gestion relatifs aux dits exercices;

2. Approbation des états financiers des exercices 2017-2018 -2019-2020 et 2021 ;

3. Quitus au gérant de la société pour sa gestion durant les dits exercices;

4. Affectation des résultats;

5. Questions diverses.

2022401443SODB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Déclaration de perte d'un titre de propriété**

Monsieur Sassi Ben Bouiche Ben Moussa, titulaire de la carte nationale d'identité n°03410713, délivrée le 23 décembre 2019, déclare avoir perdu le titre de propriété n°32531/08, relatif à l'immeuble sis dans le secteur de Oualegh, délégation de Djerba Houmt Souk, constitué de la parcelle n°196, objet du titre foncier n°38897 Médenine, dénommé "SALHA".

2022R01436DIVD2

---

**Perte d'un acte de propriété**

Mr Mohamed Ben Sassi Mizouri titulaire de la CIN n°06860465, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/73363 en date du 9/01/2019, objet du titre foncier n°22015 Monastir sis à Imadet Ouardanine Sud délégation Ouardanine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Ouardanine sous n°207 le 16/5/2022.

2022S00659DIVD2

**Avis**

Najet Abid déclare qu'elle a perdu son titre de propriété d'un Terrain à 361 m² situé à Sfax route Saltania K4 provenant par acte de partage du 9/5/1981 enregistré le 27/5/1981 n°219 par les deux notaires Mohamed Hentati et Ahmed Klif.

Elle veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j. Tél : 24 234 308.

2022X00705DIVD2

---

**Avis**

Mr. Sallemi Mohamed annonce qu'il a perdu l'acte de propriété de la partie est d'un 1er Magasin et un 2ème magasin et l'étage de villa est en cours de construction situés à Route Kaid - Mhamad klm 2 est effectuée par l'acte de l'extrait de propriété daté le 24/4/2016 à l'attestation de deux notaires Zouhir Abid et son assesseur et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub qui existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X00706DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Monsieur Mansour Ben Ali Badreni annonçent que leur titre de propriété acte de vente rédigé le 16 février 1973 par les deux notaires Hamouda Elkhabou et Mehamed Koubaa de la totalité de terrain comprend 16 pieds d'oliviers sis à la route de Mahdia Km 23 Sfax par conséquent est perdu, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet ezzit sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00716DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Mehamed Ben Mohamed Torki porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété de sa mère Asia Bent Abdel Aziz Torki (acte de partage) rédigé le 06 septembre 1973 par les deux notaires Ibrahim Habaib et Mahmoud elmziou de la totalité de terrain de superficie de 160 m² sis à route de Tunis sakiet ezzit Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Pour se protester de sa part indivise du terrain ci indiqué. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba sakiet ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00717DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Torki porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété de son père Mohamed Ben Sadak Torki (acte de partage) rédigé le 21 août 1973 par les deux notaires Ibrahim Habaib et Mahmoud Elmziou de la moitié à l'indivision de la totalité de terrain d'une superficie de 993 m² sis à la route de Tunis km 7 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Pour se protester de sa part indivise du terrain ci indiqué. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00718DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Torki porte à la connaissance, du public la perte de titre de propriété de son père Mohamed Ben Sadak Torki (extrait de propriété) rédigé le 17 janvier 1952 par les deux notaires Abdelkader Sallemi et Mohamed koubaa de la totalité de terrain d'une superficie de «6 margea» à peut prés sis à la route de Tunis km 7 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Pour se protester sa part indivise du terrain ci indiqué. Toute opposition est Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00719DIVD2

---

**Perte**

Mr Manai Mohamed CIN n°01270843 déclare que son titre de propriété acte notarié date du 27/11/2011 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2022X00721DIVD2